

Mise en ligne : 13 octobre 2016.  
Dernière modification : 18 février 2021.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## UNION COLONIALE ET FINANCIÈRE PRIVÉE

création de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/BCEEM.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/BCEEM.pdf)

Union coloniale et financière privée  
(en formation)  
(BALO, 15 juillet 1929)

Émission de 1.200 act. de 5.000 fr.  
Signé : G. Froment-Guieysse.

---

Union coloniale et financière privée  
(*Le Journal des débats*, 20 et 23 juillet 1929)

Société en formation à Paris, 94, rue de la Victoire, sous le patronage de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles. Capital 6 millions, soit 1.200 actions de 5.000 francs nominatives, à souscrire et à libérer en numéraire. La société ne reçoit pas d'apports, il n'est pas créé de parts de fondateur.

---

Insertions au B.A.L.O.  
(*Le Temps*, 23 décembre 1929)

Union coloniale et financière privée. — Augmentations de capital de 6 à 12 MF par création de 6.000 act. de 100 fr.

---

(*Archives commerciales de la France*, 17 janvier 1930)

PARIS. — Formation. — Soc. anon. dite UNION COLONIALE ET FINANCIÈRE PRIVÉE, 43, Chaussée-d'Antin. — 6 millions fr. — 11 déc. 1929. — *Chr. I.* (pub. du 31 déc. 1929).

---

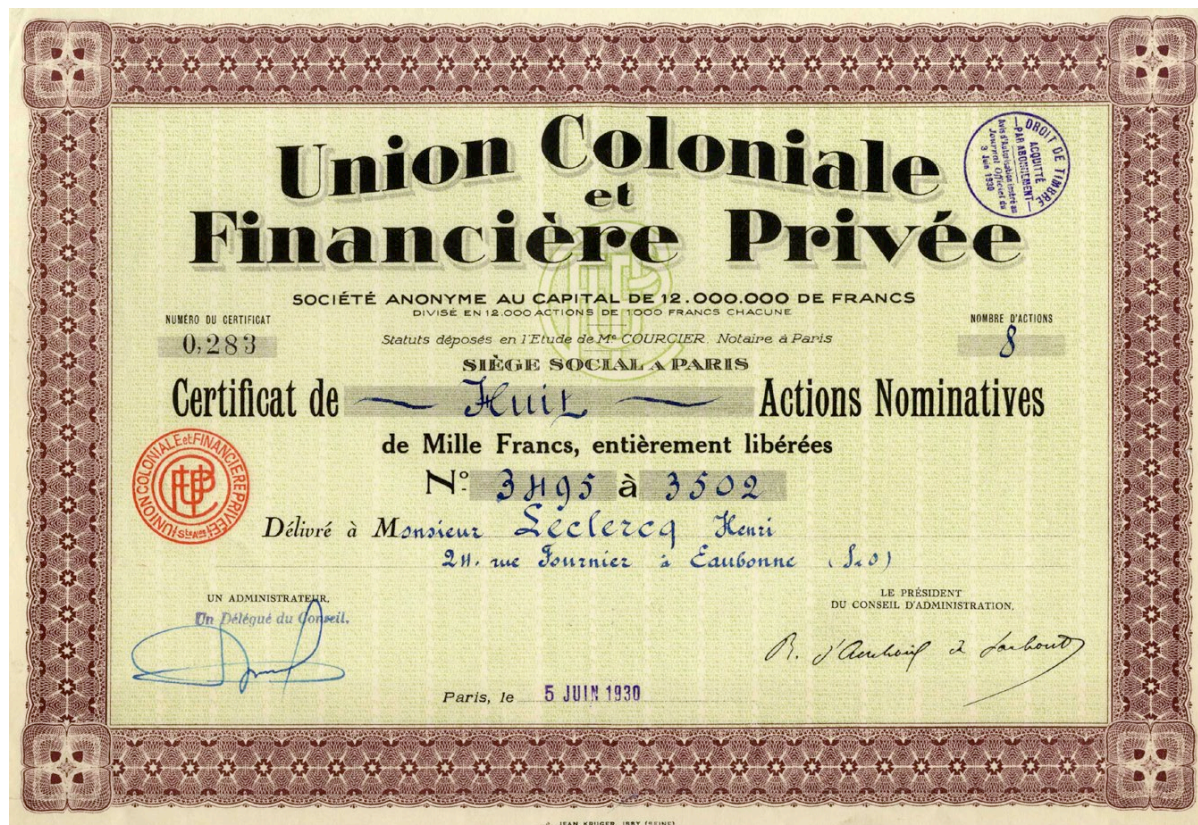
UNION COLONIALE ET FINANCIERE PRIVÉE  
(*Le Mercure africain*, 25 février 1930)

Augmentation du capital de 6 à 12 millions par création de 6.000 actions de 1.000 francs, dont le prix d'émission n'est pas indiqué.

La société a été constituée en juillet dernier sous le patronage de la Banque mutuelle d'études et d'entreprises coloniales. Elle était alors domiciliés chez celle-ci, 94, rue de la Victoire ; elle a maintenant son siège social à Paris, 43, rue de la Chaussée-d'Antin. Le

capital actuel de 6 millions se divise en 6.000 actions de 1.000 francs dont l'état de libération n'est pas indiqué. A l'origine, le fonds social se divisait en 1.200 actions de 5.000 francs. L'objet de l'entreprise est défini par sa dénomination. Il n'a pas été créé de parts de fondateur ni émis d'obligations.

Le premier exercice social devant prendre fin le 31 décembre 1930, il n'est pas publié de bilan.



Coll. Serge Volper

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)

UNION COLONIALE ET FINANCIERE PRIVÉE

Société anonyme au capital de 12.000.000 de fr.  
divisé en 12.000 actions de 1.000 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Courcier, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 3 juin 1930

Siège social à Paris

CERTIFICAT DE HUIT ACTIONS NOMINATIVES  
de mille francs, entièrement libérée

délivré à Monsieur Leclercq Henri

Un administrateur. Un délégué du conseil :

Le président du conseil d'administration : ?

Paris, le 5 juin 1930  
Imp. Jean Kruger, Issy

---

(Archives commerciales de la France, 24 juillet 1930)

PARIS. — Modification. — Société dite UNION COLONIALE ET FINANCIÈRE PRIVÉE, 43, Chaussée-d'Antin. — Capital porté de 6.000.000 fr. à 12.000.000 fr. — 26 déc. 1929. — *Petites Affiches*.

---

Notre carnet financier  
(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 décembre 1930)

La Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles doit absorber l'Union minière et financière coloniale, la Banque française des mines et l'Union coloniale et financière privée.

---

AEC 1931/154. — Union coloniale et financière privée <sup>1</sup>.  
Siège social : 94, rue de la Victoire, Paris 9<sup>e</sup>.  
Capital. — S.A. fondée en décembre 1929, 12 millions de fr.  
Objet. — Introduction et contrôle du marché des valeurs coloniales en général, toutes opérations d'achat et de vente de valeurs mobilières coloniales.  
Conseil. — MM. Georges Froment-Guieysse [BCEEM], d'Amboix de Larbont <sup>2</sup>, Crombé <sup>3</sup>, le général Hutin <sup>4</sup>, [Émile] Lemoigne [BCEEM].

---

Mémento de l'actionnaire  
Assemblées  
(Le Journal des débats, 11 août 1931)

19 août, 19 h 30. — Union coloniale et financière privée. — À Paris, 94, r. de la Victoire.

---

UNION COLONIALE ET FINANCIERE PRIVÉE  
(La Journée industrielle, 20 août 1931)

---

<sup>1</sup> Archives Serge Volper.

<sup>2</sup> Roger d'Amboix de Larbont (1876-1953) : fils du général Alfred d'Amboix de Darbont. Ancien lieutenant de dragons. Administrateur de la Société industrielle de la Ville et du Port de Ténès (1926), de la Société nord-africaine d'études et d'entreprises (1926) et de l'Union coloniale et financière privée (1929), trois émanations de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui\\_etes-vous\\_1924-Algerie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Algerie.pdf)

<sup>3</sup> Henri Crombé (Roubaix, 1878-Tournai, 1954) : ancien élève de l'Institut technique roubaisien, assureur, administrateur de la Blanchisserie régionale du Nord (1929) et de deux émanations de la Banque coloniale : la Société générale du golfe de Guinée (1930) et, brièvement, la Compagnie immobilière et agricole de l'Océanie (1931).

<sup>4</sup> Nicolas Henri Hutin (Bovée, Meuse, 1860-Paris, 1934) : général, il commanda la colonne de la Sangha qui conquiert une grande partie du Cameroun (1914-1916). Administrateur des Papeteries de l'Aisne (1923), des Papeteries de Vendhuile (1925) et de la Compagnie du Sud-Marocain(1926), émanation de la Banque coloniale..

Une assemblée extraordinaire tenue hier a ratifié les nominations, en qualité d'administrateurs, de MM. R. Clause <sup>5</sup>, G. Poinset de Sivry <sup>6</sup>, Gorodiche et du délégué de la Banque coloniale d'études.

Les actionnaires ont ensuite voté la dissolution de la société et désigné comme liquidateurs MM. Choina et Oudin.

---

Union coloniale et financière privée  
(*L'Œuvre*, 21 août 1931)

L'assemblée extraordinaire du 19 août a voté la dissolution anticipée de la Société, par suite de la perte de plus des 3/4 du capital. Le rapport expose que le portefeuille, composé d'actions de la Banque Coloniale et de ses filiales, a singulièrement diminué du fait de la mise en liquidation judiciaire de la banque. La situation de liquidation à ce jour fait apparaître un déficit de 9.838.100 francs.

---

Union coloniale et financière privée  
(*La Journée industrielle*, 20 août 1931)

L'assemblée ordinaire qui devait se tenir hier a été reportée au 12 mars, faute de quorum.

---

---

<sup>5</sup> Roger Clause : ancien ambassadeur de France en Argentine, administrateur de la Banque coloniale nord-africaine et des Domaines africains.

<sup>6</sup> *Gontran* Robert Poinset de Sivry (Sèvres, 1875-Paris, 1933) : du Corps du commissariat des troupes coloniales au Tonkin, il sert aux Mines du Pia-Ouac (1912-1914), entre au conseil des Rizeries de la Seine (1912-1914), devient après guerre administrateur délégué de la Société indochinoise de transports et représentant de la BCEEM au conseil de la Société d'exploitations minières de l'Oubangui, de la Cie foncière de l'Afrique, de la Société générale du commerce extérieur (Madagascar, La Réunion), de la Minière du Diahot (Nouvelle-Calédonie), de la Banque coloniale nord-africaine à Alger. Officier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1923 : sous-intendant militaire de 2<sup>e</sup> classe. Ancien élève de l'École coloniale.